

GOOGLE FRANCE

Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 7.500 €

Siège social : 8, rue de Londres 75009 PARIS
443 061 841 R.C.S. PARIS

03 B 9427

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2017

EC

CD

.....
QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de M. Matthew SUCHERMAN de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour, le remercie de sa collaboration durant son mandat et, conformément à l'article 11 des statuts, nomme en qualité de cogérant de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

- M. Kenneth H. YI, de nationalité américaine,

L'Associé Unique indique que M. Kenneth H. YI, en sa qualité de cogérant, ainsi que M. David SNEDDON également cogérant, disposera vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, conformément à la loi et aux statuts de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à l'Associé Unique.

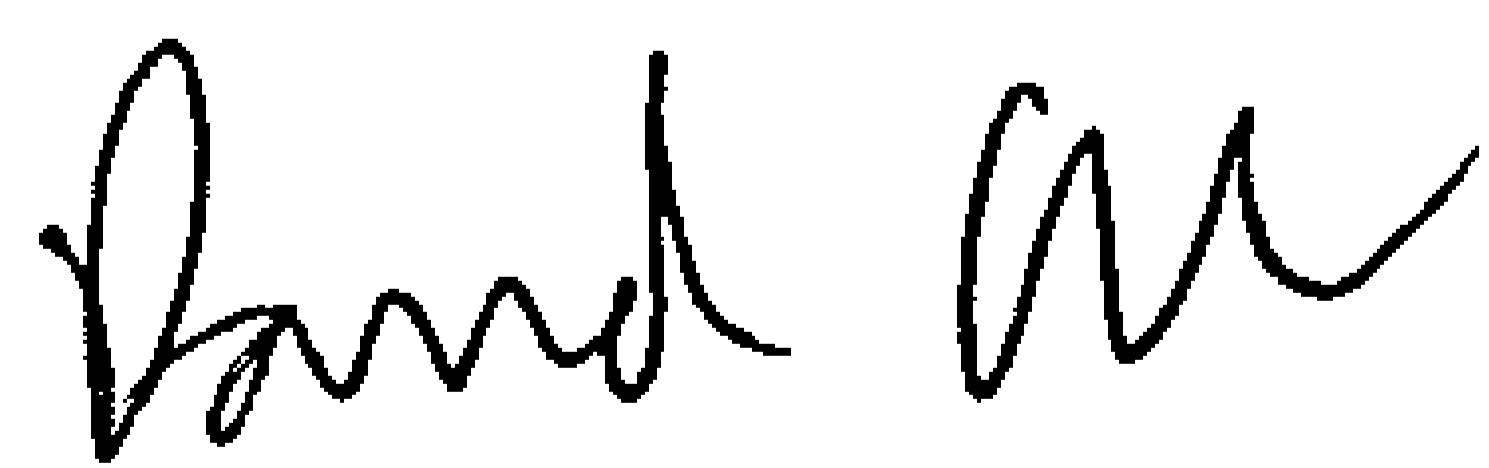
L'Associé Unique décide que M. Kenneth H. YI ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de cogérant ; toutefois, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de tous les frais qu'il engagera dans le cadre de l'exercice de ses fonctions dans l'intérêt de la Société.

M. Kenneth H. YI a déclaré par avance accepter les fonctions de cogérant si celles-ci venaient à lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

.....
SIXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

.....
Extrait certifié conforme



Pour la Gérance,
M. David SNEDDON
Cogérant

Greffie du tribunal de commerce de Paris Service du R.C.S.	
Dossier déposé le	- 3 AOUT 2017
